

Décret du 22 Août 1986

Ce décret fondateur des IRTS du 22 Août 1986 venait reconnaître une dynamique de développement déjà à l'œuvre dans notre IRFTS : dès 1982, des formations supérieures diplômantes (DSTS) ou qualifiantes (Formation des Formateurs de Stages) avaient été ouvertes pour accueillir des personnels en attente de promotion et de prise de responsabilités dans les institutions du champ social et médico-social. A son tour, la préparation au Certificat d'Aptitude à la Fonction de Directeur d'Etablissement Social (CAFDES) avait été ajoutée aux formations initiales en 1985, Quelques recherches avaient été initiées avec le CREAL pour partenaire, et le Service Régional de Perfectionnement du CREAL – qui deviendra plus tard le service des formations continues de l'IRTS - était hébergé dans l'Institut, ainsi que le Centre Régional de formation des personnels de la PJJ.

l'IRTS Nord Pas de Calais a progressivement développé un large panel de formations initiales diplômantes aux niveaux V (AMP, AVS, ASFAM), IV (TISF, ME) et III (ES, AS, ETS, CESF et CIP) pour répondre aux besoins croissants d'accompagnement de populations vieillissantes (secteur des personnes âgées et du handicap), de publics psychologiquement affectés ou paupérisés par les impacts de la mutation économique et sociétale, ainsi que pour prendre en compte l'arrivée de nouvelles problématiques (toxicomanies, absence de logements, immigration clandestine..) ou de nouvelles réponses sociales (RMI en 1988, actions d'insertion, économie solidaire, redéploiement des EPSM, travail auprès des familles et accent sur la résilience...) . Plus récemment, les formations préparant au CAFERUIS et à la Médiation Familiale au niveau II, et au DEIS au niveau I, sont venues compléter une offre diversifiée, complémentaire et en constante évolution.

Précisons encore que l'IRTS Nord Pas de Calais s'est vu adjoindre au sein de l'ARTS un Centre de Bilan de Compétences ; qu'il organise des sessions régulières d'admission pour ses diverses formations, et des Formations Préparatoires aux métiers du travail social ; qu'il a acquis un rôle de centre porteur du Pôle Ressources Régional VAE, et qu'il assure le portage et le pilotage d'un Pôle Régional Ressources Recherches